

Commune de NEUVILLE-LES-DAMES

COMpte-RENDU de réunion de CONSEIL MUNICIPAL – n° 39

Séance du 21 juillet 2017 à 19 heures 00

Absents excusés : Mmes MAITRE Virginie, SOURIOUX Capucine.

Absent : M. DE ALMEIDA José.

Pouvoirs : Mme MAITRE à Mme JOURDAN.

Secrétaire de séance : Mme HUMBERT Hélène.

1 – Communauté de communes de la Dombes – Projet de territoire.

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet de territoire.

2 – Délibération n° 1 - Personnel – Conclusion d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi à effet du 28 août 2017 pour une année en faveur de Ophélie GALERA pour 30 heures/35èmes – Examen et décision.

Le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) est un contrat aidé dans le secteur non marchand qui facilite, grâce à une aide financière pour l'employeur, l'accès durable à l'emploi des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'insertion. Il permet des recrutements en CDI ou CDD. Ce dispositif est donc applicable aux collectivités territoriales.

Les bénéficiaires de ce type de contrat sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé, à durée indéterminée ou à durée déterminée.

La durée minimale de la prise en charge est de 6 mois pouvant être prolongée dans la limite totale d'une durée de 24 mois.

Le contrat peut être à temps plein ou à temps partiel sans pouvoir être inférieur à 20 heures hebdomadaires.

La prise en charge par l'Etat est plafonnée à 60 % et sur 26 heures hebdomadaires.

Monsieur JOLY, adjoint, propose de créer un emploi dans le cadre de ce dispositif dans les conditions suivantes, en faveur de Mme GALERA Ophélie :

- contenu du poste : accueil périscolaire – temps d'activités périscolaires – école maternelle – restaurant scolaire – centre de loisirs « Le Local » - entretien des bâtiments.
- durée du contrat : 12 mois à compter du 28 août 2017.
- durée hebdomadaire de travail : 30 heures / 35èmes.
- rémunération : SMIC.
- formation axée sur la préparation du CAP petite enfance et du BAFA.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **DECIDE** de créer un poste dans le cadre du dispositif d'accompagnement dans l'emploi (C A E), en faveur de Mme GALERA Ophélie, dans les conditions ci-dessus exposées, à compter du 28 août 2017,
- **AUTORISE** le maire ou l'adjoint délégué à signer les documents nécessaires et le contrat de travail à intervenir,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

3 – Délibération n° 2 - Personnel – Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activités (Accueil périscolaire-Temps d'activités périscolaire) pour 6 h ½ hebdomadaires sur les semaines scolaires – Examen et décision.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **DECIDE** de créer un emploi d'agent d'animation pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 28 février 2018 (soit 6 mois), pour accroissement saisonnier d'activité,
- **PRECISE** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 6 heures 30 minutes par semaine scolaire,
- **DECIDE** que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints d'animation,
- **HABILITE** l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi et à fixer le niveau de rémunération dans les limites de l'échelle indiciaire indiquée précédemment.

4a – Délibération n° 3 - Personnel – Modification du tableau des emplois permanents :

– Transformation du poste de cuisinier du restaurant scolaire en un emploi à temps complet (Avis favorable du Comité Technique Paritaire du 27/06/2017)

- Suppression du poste d'entretien bâtiments -service et surveillance au restaurant scolaire-surveillance de la pause méridienne d'une durée de 27 h ½ /35èmes et création d'un nouveau poste à temps non complet

Monsieur JOLY, adjoint, expose :

- que pour faire suite à la demande de M. SUCHET David, cuisinier au restaurant scolaire, tendant à obtenir un poste à temps partiel en lieu et place de son poste à temps non complet, il conviendrait de supprimer l'emploi de cuisinier du restaurant scolaire existant pour 30 h 13mns/35èmes et de créer un poste équivalent à temps complet. Dans sa séance du 20 juin 2017, le Comité technique paritaire a émis un avis favorable.

- que le poste « entretien bâtiments-service et surveillance au restaurant scolaire-surveillance de la pause méridienne » sera vacant au 1^{er} septembre 2017 en raison du départ en retraite de l'agent titulaire du poste et qu'il conviendrait de le remplacer par la création d'un emploi d'entretien des bâtiments à hauteur de 17 h/35èmes,

- qu'il y a lieu par ailleurs, en vue de l'actualisation du tableau, de supprimer les postes suivants :

- 1 poste d'entretien des locaux d'une durée de 3 h/35èmes,

- 1 poste d'agent polyvalent (entretien-restauration) d'une durée de 4 h 46mns/35èmes.

Puis, il demande à l'assemblée d'approuver ces modifications.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **ACCEPTE** les modifications et propositions ci-dessus exposées,

- **FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la commune à compter du 1^{er} septembre 2017, comme suit :

Emplois	Nombre	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé
Emplois permanents à temps complet		
Secteur Administratif		
Secrétaire de mairie	1	Cadre d'emplois des adjoints administratifs ou rédacteurs ou secrétaires de mairie ou attachés
Accueil du public – secrétariat	1	Cadre d'emplois des adjoints administratifs
Comptabilité-Salaires-RH-Régies	1	Cadre d'emplois des adjoints administratifs
Secteur Technique		
Responsable du service technique	1	Cadre d'emplois des agents de maîtrise
Ouvrier polyvalent	2	Cadre d'emplois des adjoints techniques
Cuisinier restaurant scolaire	1	Cadres d'emplois des adjoints techniques ou techniciens territoriaux
Secteur Animation		
Agent polyvalent d'animation (responsable service enfance jeunesse)	1	Cadre d'emplois des adjoints d'animation
Emplois permanents à temps non complet		
Secteur Administratif		
Agence postale (accueil et ménage)	1	Cadre d'emplois des adjoints administratifs 14 h / 35èmes (rémunération sur l'échelle correspondante)
Secteur Technique		
Entretien bâtiments	1	Cadre d'emplois des adjoints techniques 17 h ½ / 35èmes
Entretien bâtiments	1	Cadre d'emplois des adjoints techniques 17 h / 35èmes
Agent polyvalent (entretien et restaurant scolaire)	1	Cadre d'emplois des adjoints techniques 13 h 36 mns / 35èmes
Secteur Animation		
Agent polyvalent d'animation (accueil périscolaire et école maternelle)	1	Cadre d'emplois des adjoints d'animation 30 h / 35èmes
Secteur Social		
Agent école maternelle	1	Cadre d'emplois des agents spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) 29 h / 35èmes

4b – Délibération n° 4 – Entretien des locaux scolaires

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **DECIDE** de procéder au retrait des deux délibérations suivantes :

- N° 6 de la séance du 17 juin 2017 ayant pour objet l'externalisation du ménage des locaux scolaires,

- N° 7 de la séance du 17 juin 2017 ayant pour objet de confier l'entretien des locaux scolaires à l'Association Intermédiaire Domicile Service à Viriat.

5 – Délibération n° 5 - Travaux de voirie (programme 2016/2017) – Résultats de la consultation lancée le 29

juin – Validation et autorisation de signature du marché.

Monsieur PETIT, adjoint, expose qu'en vue de la réalisation des travaux de voirie sur les voies communales au titre du programme 2016-2017, une consultation, selon la procédure des MAPA (marchés à procédure adaptée), a été lancée le 29 juin 2017 auprès de 5 entreprises.

La date limite de remise des offres était fixée au 18 juillet 2017 à 12 heures et l'ouverture des plis a été effectuée le jour même.

Puis, il donne connaissance du résultat de cette consultation et du rapport d'analyse relatif aux 3 offres reçues, dressé par le cabinet B.E.V.S. (maître d'œuvre), proposant d'attribuer les travaux à l'entreprise arrivant en première position selon les critères définis par le règlement de la consultation :

Lot	Estimation HT en €	Nombre offres	Entreprise attributaire	Montant HT en €	Montant TTC
Unique	74 120,00	3	SOCAFL – Crottet (01)	75 745,00	90 894 ,00

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** le maire ou l'adjoint délégué à signer le marché à intervenir, et les documents nécessaires à son exécution, avec l'entreprise SOCAFL (01290 Crottet) pour les travaux de voirie (programme 2016-2017) pour un montant de 75 745,00 € HT soit 90 894,00 € TTC.

6 – Délibération n° 6 - Comptable du Trésor – Indemnités de confection et de conseil en faveur de M. MARIOTTI Pierre pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2017 – Examen et décision.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**,

- Vu le courriel du 27 juin 2017 adressé par M. MARIOTTI Pierre valant demande de ses indemnités au titre de l'année 2017, pour la période du 1^{er} janvier au 31 août,

- Considérant que la confection des budgets est réalisée par le secrétariat de mairie,

- Considérant que la détermination de l'indemnité de conseil accordée au comptable du Trésor doit tenir compte du niveau du service rendu par celui-ci en dehors de la qualité des services que la collectivité est en droit d'attendre de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) et des capacités financières de la collectivité,

- Considérant que les services du comptable du Trésor ne répondent pas aux attentes et ne sont pas sollicités en dehors des horaires habituels,

- Considérant la proposition consistant à ne pas octroyer l'indemnité de confection des budgets, tel que c'est le cas depuis plusieurs années,

- Considérant la proposition mise aux voix pour attribuer 100 %, 50 % ou aucune indemnité de conseil,

DECIDE, par 10 voix et 3 abstentions (Mmes BARDIC, JOURDAN et MAITRE)

- de n'octroyer aucune des indemnités pouvant être attribuées au comptable du Trésor, au titre de l'exercice 2017 (période du 1^{er} janvier au 31 août).

7 – Délibération n° 7 - Redevance d'occupation du domaine public communal due par les différents opérateurs – Etablissement des redevances pour l'année 2017.

Monsieur le maire rappelle le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif à la redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de communication électronique dont Orange.

Puis il rappelle le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 relatif à la redevance d'occupation du domaine public due pour les ouvrages de transport et de distribution de gaz et pour les canalisations particulières de gaz. A ce titre, GRT Gaz et GRDF, occupants du domaine public communal pour de tels réseaux, peuvent être soumis à cette redevance.

Enfin, le décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 institue une redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.

Il donne connaissance de la situation du patrimoine occupant le domaine public communal déclaré par chacun des opérateurs au 31 décembre 2016

Au titre de ces différentes redevances, il propose à l'assemblée d'appliquer les tarifs maxima sur tous ces réseaux. Pour 2017, les redevances d'occupation du domaine public communal s'établiraient comme suit :

Réseaux	Opérateurs	Quantité	Tarif U-€	Terme fixe-€	TOTAL/réseaux en €	TOTAL/opérateur
Télécom souterrains	Orange	9,340 kms	38,05	355,39		Orange 1 556,97 € (arrondi à 1 557 €)
Télécom aériens	Orange	23,181 kms	50,74	1 176,21		
Armoire au sol	Orange	1	25,37	25,37		
Transport gaz Ars-Etrez	GRT Gaz	[0,10 x (0,035 € x 5359 ml) + 100 €] x 1,18				GRT Gaz 140,13 € (arrondi à 140 €)
Transport gaz Ars-Bourg	GRT Gaz					
Distribution gaz	GRDF	RODP 2017 : 6 582 ml [(0,035 € x 6 582 ml) + 100 €] x 1,18 = 389,90 € RODP provisoire 2017 : 145 ml 0,35 € x 145 ml x 1,02 = 51,77 €				GRDF 441,67 € (arrondi à 442 €)
Total						2 139 €

Il invite l'assemblée à se prononcer.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,
- **APPROUVE** la proposition ci-dessus.

8a – Délibération n° 8 - Travaux Rue de la Bresse – Tranche d'aménagement de la rue des Amours à la Grande rue – Estimatif – Examen et décision.

Le maire rappelle les travaux d'aménagement de la rue de la Bresse actuellement en cours concernant le tronçon situé de la rue des Amours à la limite de l'agglomération.

Il expose qu'en procédant à l'enfouissement des réseaux restant dans cette rue entre la rue de l'Egalité et la Grande rue, soit sur une longueur de voie de 120 mètres, la totalité de la rue de la Bresse serait esthétiquement traitée. De même, la réalisation de travaux de réaménagement de la voie et des trottoirs sur la portion restante de la rue des Amours à la Grande rue, soit une longueur de 70 mètres, achèverait totalement l'aménagement de cette rue.

Puis, il communique les éléments financiers de cette opération, imputés sur le budget « Principal » de la commune :

Aménagement Rue de la Bresse (travaux voirie et trottoirs)

Opération n° 263	A	B	C	D	E		
Dépenses/Marchés	montant marchés TTC au 10/07/2017	Tranche Rue des Amours/ Grande rue	Total A + B	Payé au 10/07/2017	Reste à payer A - D	payé/ crédits 2017	Crédits supplément
Agence Ingénierie	1 620,00		1 620,00	1 620,00			
M.O. (AINTEGRA)	25 740,00	4 500,00	30 240,00	16 189,00	9 551,00	6 665,00	
SPS (SOCOTEC)	1 980,00	500,00	2 480,00	693,00	1 287,00	693,00	
Procédure consultation-Panneaux	1 329,00		1 329,00	1 329,00		384,00	
Entreprise ROGER MARTIN	342 000,00	63 000,00	405 000,00		342 000,00		
TOTAUX	372 669,00	68 000,00	440 669,00	19 831,00	352 838,00	7 742,00	
Crédits BP 2017			397 000,00			Reste 389258	31580 (DM : 35000)

La tranche supplémentaire proposée pour la voirie et les trottoirs, d'un montant estimé à 68 000 € TTC (honoraires divers compris) porterait le montant de l'opération de 372 669 € TTC à 440 669 € TTC et nécessiterait une inscription de crédits complémentaires de 35 000 €.

Esthétique réseaux et éclairage public

Opération n° 281							
Nature participations	A	B	C	D	E		
	Montant APD au 10/07/2017	Tranche Rue de l'Egalité/ Feux Rue de la Bresse	Total A + B	Payé au 10/07/2017	Reste à payer A - D	payé/ crédits 2017	Crédits supplément
Enfouissement réseau électrique	13 000,00	12 500,00	25 500,00	13 000,00	-	13 000,00	
Génie civil Télécom	17 500,00	17 500,00	35 000,00	17 500,00	-	17 500,00	
Cablage Orange	3 025,00	2 000,00	5 025,00	-	3 025,00		
Eclairage public	16 399,00	16 020,00	32 419,00	16 399,00	-	16 399,00	
TOTAUX	49 924,00	48 020,00	97 944,00	46 899,00	3 025,00	46 899,00	
Crédits BP 207			66 000,00			Reste 19101	31944 (DM : 33000)

La tranche supplémentaire proposée pour l'enfouissement des réseaux et la modernisation de l'éclairage public, avec une participation financière communale estimée à 48 020 €, porterait le montant de l'opération esthétique et éclairage public de 49 924 € à 97 944 € et nécessiterait une inscription de crédits complémentaires de 33 000 €.

Il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur ce projet qui achèverait l'aménagement global de la rue de la Bresse.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le projet d'aménagement de la voirie et des trottoirs relatif à la portion de la rue de la Bresse située de la rue des Amours à la Grande rue,
- **APPROUVE** le projet d'enfouissement des réseaux et de modernisation de l'éclairage public pour la portion de la rue de la Bresse située de la rue de l'Egalité à la Grande rue.

8b – Délibération n° 9 - Aménagement Rue de la Bresse (RD 80 de la rue des Amours à la limite de l'agglomération) et Route de Condeissiat (RD 64 de la rue de Bel-Air à l'accès du lotissement Plein sud) – Avenant n° 1 au marché de travaux du lot 1 (entreprise ROGER MARTIN RA) pour tranche de travaux d'aménagement de la Rue des Amours à la Grande rue

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée sa délibération n° 12 de la séance du 14 janvier 2017 autorisant la signature de marchés de travaux dans le cadre de travaux d'aménagement de la Rue de la Bresse (RD 80 de la rue des Amours à la limite de l'agglomération) et Route de Condeissiat (RD 64 de la rue de Bel-Air à l'accès du lotissement Plein sud).

Puis, considérant la délibération n° 8 de la séance de ce jour concernant la réalisation de travaux d'aménagement de la Rue de la Bresse pour sa portion située de la rue de l'Egalité à la Grande rue pour l'enfouissement des réseaux et de la rue des Amours à la Grande rue pour les travaux de voirie et trottoirs, le maire propose de signer un avenant n° 1 au marché de travaux signé le 07 février 2017 avec l'entreprise ROGER MARTIN RA.

Après avoir rappelé que ces travaux permettraient d'achever l'aménagement de la rue de la Bresse (RD80) pour sa globalité, il donne connaissance du projet d'avenant, dont les prix unitaires reprennent les prix du marché initial modifiant le marché comme suit :

Lot 1 – Voirie et réseaux divers Entreprise ROGER MARTIN RA	Montant HT en €	Montant TTC en €
Marché initial du 07/02/2017	299 999,99	359 999,99
Avenant n° 1 (+17,33 %) – Aménagements Rue de la Bresse (de la rue des Amours à la Grande rue)	52 000,00	62 400,00
TOTAL	351 999,99	422 399,99

Il demande à l'assemblée d'approuver cet avenant et d'autoriser sa signature.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** l'avenant n° 1, d'un montant de 52 000 € HT, à intervenir au marché de travaux signé le 07 février 2017 avec l'entreprise ROGER MARTIN RA pour le Lot 1 (voirie et réseaux divers) relatif à l'aménagement de la rue de la Bresse portant le montant du marché de ce lot de 299 999,99 € HT à 351 999,99 € HT,
- **AUTORISE** le maire ou le premier adjoint à signer les documents à intervenir.

9 – Travaux Rue de la Bresse – Enfouissement des réseaux et éclairage public de la Rue de l’Egalité à la Grande rue – Avant projet détaillé – Examen et décision.

9 a - Délibération n° 10 – Réseaux électrique et de télécommunications Rue de la Bresse (de la rue de l’Egalité à la Grande rue) – Amélioration esthétique – Approbation de l’avant-projet détaillé

Monsieur JOSSERAND, adjoint, donne connaissance de l’avant-projet détaillé transmis le 26 juin dernier par le SIEA pour la mise en souterrain des réseaux électrique et de télécommunications situés rue de la Bresse, de la rue de l’Egalité à la Grande rue. Ces travaux seraient réalisés sous maîtrise d’ouvrage du Syndicat intercommunal d’énergie et de e-communication de l’Ain et sous maîtrise d’œuvre du cabinet SARESE.

Puis, il donne connaissance du dossier technique et du plan de financement. Ce dernier se présente comme suit pour l’enfouissement des réseaux :

1 – Réseau électrique basse tension

Plan de financement	Montant en €
A – Montant des travaux projetés (TTC)	125 000
B – Dépense prise en charge par le SIEA au titre de l’esthétique : 50 % du TTC	62 500
C – Dépense prise en charge par le SIEA pour les travaux coordonnés : 20 % du TTC	25 000
D – Subvention complémentaire du SIEA suite au nouveau contrat de concession	4 167
E – Récupération de la TVA	20 833
F – Dépense prévisionnelle restant à la charge de la Commune : 10 % du TTC	12 500

2 – réseau de télécommunications (génie civil)

Plan de financement	Montant en €
A – Montant des travaux projetés (TTC) restant à la charge de la commune	25 000
B – Subvention du SIEA : 30 % du TTC	7 500
C – Participation de la Commune : 70 % du TTC	17 500

Pour l’ensemble de ces travaux, la part restant à la Commune serait de 30 000 €.

Il demande au conseil de se prononcer sur ce dossier.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l’unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** l’avant-projet détaillé de mise en souterrain des réseaux électrique basse tension et de télécommunications (génie civil) situés rue de la Bresse, entre la rue de l’Egalité et la Grande rue,
- **AUTORISE** monsieur le maire ou le premier adjoint à signer les fiches de financement de cet avant-projet détaillé.

9 b - Délibération n° 11 - Eclairage public - Rue de la Bresse (de la rue de l’Egalité à la Grande rue) – Approbation de l’avant-projet détaillé

Monsieur JOSSERAND, adjoint, donne connaissance de l’avant-projet détaillé transmis le 11 juillet dernier par le SIEA pour la rénovation de l’éclairage public à l’occasion des travaux d’aménagement (trottoirs et voirie) sur la portion de la rue de la Bresse située entre la rue de l’Egalité et la Grande rue. Ces travaux seraient réalisés sous maîtrise d’ouvrage du Syndicat intercommunal d’énergie et de e-communication de l’Ain et sous maîtrise d’œuvre du cabinet SUEZ.

Puis, il donne connaissance du dossier technique et du plan de financement. Ce dernier se présente comme suit :

Plan de financement	Montant en €
Montant des travaux inscrits au programme T.T.C.	26 500,00
Soit montant H.T.	22 083,33
Dépense subventionnable résultant des prix plafonds HT Syndicat	10 221,00
Participation du Syndicat	6 132,60
Récupération de la TVA	4 347,06
F – Dépense prévisionnelle restant à la charge de la Commune : 10 % du TTC	16 020,34

- **APPROUVE** l’avant-projet détaillé de rénovation de l’éclairage public situé rue de la Bresse, entre la rue de l’Egalité et la Grande rue,
- **AUTORISE** monsieur le maire ou le premier adjoint à signer la fiche de financement de cet avant-projet détaillé.

10 – Délibération n° 12 - Débits de boissons – Acquisition de la licence IV détenue par CHRISVAL (Café-restaurant « Aux Bordes ») – Examen et validation.

- Acquisition aux enchères publiques du 23/06/2017 auprès de Me CONTASSOT (Huissier) pour une somme de 1 200 € dont TVA de 200 € + Frais huissier 172,80 € = 1 372,80 €

- Définition du lieu d'implantation du débit dans le cadre de la translation (déplacement de l'implantation cadastrale à l'intérieure de la même commune) avec respect de l'arrêté préfectoral du 21/07/2009 établissant les zones protégées autour de certains édifices ou établissements : salle des fêtes (parcelles B 629 et 630)

- Forme juridique de l'exploitation : gestion directe avec recours à la régie. Obligation d'ouverture 8 journées consécutives ou discontinues dans un délai de 5 ans à compter de la clôture des opérations de liquidation.

- L'exploitant désigné (qui ne peut être à priori ni le maire ni un conseiller), doit être titulaire du permis d'exploiter délivré à l'issue du stage obligatoire de 20 heures.

Considérant qu'il ne reste plus que deux licences de IVème catégorie en activité sur le territoire communal, compris cette licence ;

Considérant la nécessité absolue de conserver une telle licence pour l'installation d'un établissement de débit de boissons dans le cadre de l'animation et du développement local ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** l'acquisition de la licence pour l'exploitation d'un débit de boissons de 4^{ème} catégorie, auprès de la SCP CONTASSOT et CONTASSOT-NAVARRO, huissiers de justice à Villars-les-Dombes (01330), au prix de 1 200 € hors frais et de 1 372,80 € frais inclus, dans le cadre de la vente aux enchères publiques intervenue le 23 juin 2017 consécutivement à la liquidation judiciaire de la SARL CHRISVAL (Café-restaurant « Aux Bordes »),

- **DECIDE** que le nouveau lieu d'implantation de cette licence dans le cadre de sa translation et dans le respect de l'arrêté préfectoral du 21 juillet 2009 établissant les zones protégées autour de certains édifices ou établissements, sera la salle des fêtes, située Rue de la Poste sur les parcelles cadastrées section B 629 et 630,

- **DECIDE** que la forme juridique de l'exploitation sera la gestion directe avec recours à la régie,

- **DIT** que la dépense sera imputée au C/2051, hors opération, du budget « Principal » 2017,

- **AUTORISE** le maire ou le premier adjoint à signer les documents à intervenir tant pour l'acquisition de cette licence IV que pour son exploitation.

11 – Eclairage du stade Jean-Claude Sollier – Contrat d'entretien – Examen proposition et décision.

REPORT

12 – Eglise – Restauration intérieure dans le cadre du legs ROUX – Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

REPORT

13 – Délibération n° 13 - Affaires scolaires – Frais de scolarité d'enfants extérieurs à la commune année scolaire 2016/2017 – Détermination du montant.

Charges scolaires du compte administratifs 2016 : 74 757,69 €

Nombre d'élèves : 145

Coût par élève : 74 757,69 / 145 = 515,57 € arrondi à 516 €

Nombre d'élèves concernés : 3 (1 de Chanoz – 1 Chaveyriat – 1 de Chatillon)

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- Vu la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 modifiée par les lois du 09 janvier 1986 et du 19 août 1986 en matière de répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques,

- Considérant les charges scolaires de fonctionnement constatées sur l'exercice budgétaire 2016 pour un montant global de 74 757,69 €,

- Considérant que le nombre d'élèves scolarisés dans le Groupe scolaire Condorcet (maternelle et élémentaire) au cours de l'année scolaire 2016/2017 était de 145,

- Considérant en conséquence que les charges de fonctionnement du Groupe scolaire s'élèvent théoriquement à 515,57 € par élève (74 757,69 €/145 élèves),

- **FIXE à 516 €** le remboursement des frais de scolarité éventuellement sollicité à des communes de résidence pour la scolarité d'enfants extérieurs à Neuville pour l'année scolaire 2016/2017.

14 – Délibération n° 14 - Budget Principal 2017 – Décision modificative n° 2/2017.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **VOTE** la modification budgétaire suivante sur l'exercice 2017 :

Section de FONCTIONNEMENT		
Objet	Dépenses	Recettes
C/739223-Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) (BP : 21 000)	- 21 000	
C/617 – Etudes et recherche (diagnostic amiante Poste avant démolition)	4 100	
C/7381-Taxe additionnelle aux droits de mutation (BP : 25 000)		15 841
C/7388 – Autres taxes (Taxe forfaitaire sur terrains devenus constructibles)		3 900
C/74832-Fonds départementale de taxe professionnelle (BP : 0 - Année 2016 : 11 511)		8 600
C/7484-Dotation recensement population		2 900
C/023 – Virement à l'investissement	48 141	
TOTAL	31 241	31 241
Section d'INVESTISSEMENT		
Op 263-rue de la Bresse (aménagement) – C/2315	35 000	
Op 281-rue de la Bresse (Réseaux)-C/2041582	33 000	
Op 283-Travaux voirie 2017-C/2315- (BP :80000)	15 500	
HO – C/2051 – Concessions-Licences (Licence IV débit boissons)	1 400	
HO – C/2315 – (Travaux raccordement télécom local jeunes)	2 500	
Op 252-Alimentation électrique maison médicale et logements Rue de la Bresse – C/2041582	- 2 800	
HO – C/020 – Dépenses imprévues (disponible 41000)	- 36 459	
HO – C/021 – Virement du fonctionnement		48 141
TOTAL	48 141	48 141

↳ **Informations du maire et des adjoints**

- **Patrick JOSSERAND** :

- . Dégradations sous la remise de la salle des fêtes (prise cassée, bouteille verre éclatée, murs, ...).
- . Problème des déjections canines : examen des possibilités de sanctions financières pour les contrevenants.

- **Jacques PETIT** :

- . Travaux de voirie prévus en septembre.

- **Eliane MILLET** :

- . Ecole : travaux de réfection (classe CP et salle BCD) en cours par les employés communaux.

- **Florent CHEVREL** :

- . Raccordement local jeunes à Internet : travaux de voirie réalisés.
- . Assemblée générale de la Crèche du 27 juin : le transfert dans de nouveaux locaux est très attendu.
- . Forum des associations le 2 septembre de 10 h à 13 h (salle des fêtes), accueil des nouveaux habitants dès 9 h.
- . Participation citoyenne : la convention à intervenir entre la mairie et la gendarmerie sera signée en septembre à la préfecture.
- . Ouverture d'une auto-école : inauguration le samedi 22 juillet à 11 h 30.
- . Marché artisanal et gastronomique organisé par «Animation et Loisirs» dimanche 23 juillet, Place du Chapitre.
- . Fermeture estivale de la mairie du 31 juillet au 06 août.

Fin de séance : 21 h 00.

Le maire,



Florent CHEVREL

La secrétaire de séance,

Hélène HUMBERT